

par suite de tempêtes ou d'autres circonstances. La caisse, que le ministère administre à titre de service régulier, répond à un besoin qui s'est fait longtemps sentir chez les petits pêcheurs individuels. Les bateaux d'une valeur estimative de \$250 à \$7,500 peuvent être assurés moyennant le paiement d'une prime de 1 p. 100 de cette valeur. Le 31 mars 1954, 1,515 bateaux de pêche d'une valeur estimative totale de \$2,109,637 étaient assurés grâce à cette caisse.

Le plan de protection touchant les casiers à homards prévoit, de façon générale, que tout pêcheur de homards possédant au moins 32 casiers peut être protégé jusqu'à un maximum de 50 p. 100 environ de la valeur de ses casiers, moyennant le paiement de primes variant de cinq cents à 25 cents par casier, selon leur valeur et la longueur de la saison. Bien que dans quelques régions le plan ne soit pas entré en vigueur avant le printemps de 1954, 234 pêcheurs possesseurs de 44,927 casiers étaient assurés le 31 mars 1954.

On étudie présentement la possibilité d'appliquer le plan à d'autres genres de matériel de pêche susceptibles de se perdre ou s'avaries périodiquement et pour lesquels il n'existe pas d'assurance commerciale.

Le ministère aide aussi à l'éducation des pêcheurs en accordant des subventions aux institutions d'enseignement qui ont un programme d'éducation au bénéfice des pêcheurs.

**L'Office technique et scientifique des pêches.**—Les attributions de l'Office, qui a été établi en 1937, s'étendent à un grand nombre de problèmes ayant trait à la conservation, au développement et à l'administration des pêcheries canadiennes. En 1953, le nombre des membres de l'Office a été porté de 15 à 19, afin d'assurer une meilleure représentation régionale, et un président permanent a été nommé.

L'Office dirige sept stations qui exécutent des travaux biologiques et technologiques touchant la pêche: la station biologique de Saint-Andrews (N.-B.), qui a une sous-station à Ellerslie (Î.-du-P.-É.); la station biologique du Pacifique, à Nanaimo (C.-B.); la station centrale de recherches sur les pêcheries, Winnipeg (Man.); la station de recherches sur les pêcheries de Terre-Neuve, Saint-Jean (T.-N.); la station expérimentale des pêcheries de l'Atlantique, Halifax (N.-É.); la station expérimentale des pêcheries du Pacifique, Vancouver (C.-B.) et la station expérimentale des pêcheries gaspésiennes, Grandc-Rivière (P.Q.).

Les recherches scientifiques jouent un rôle important dans le développement de la pêche commerciale et fournissent les données nécessaires à l'élaboration des mesures de conservation appliquées par le ministère. Les réserves de presque toutes les espèces commerciales principales sont observées par les biologistes de l'Office. Plusieurs espèces,—saumon de l'Atlantique, saumon du Pacifique, poisson de fond de l'Atlantique, homard, hareng, albacore, poisson blanc, baleine, huîtres et clams,—font l'objet d'une étude très poussée qui renseigne sur le cycle évolutif, le taux de croissance, la reproduction, la répartition, les ennemis, les maladies, etc., des poissons, crustacés et mammifères marins. L'Office entreprend des enquêtes spéciales selon les besoins. Il a terminé un relevé des pêcheries des Territoires du Nord-Ouest et, à l'heure actuelle, il est à explorer celles de l'Arctique oriental canadien.

L'objet principal des recherches technologiques est l'élimination du gaspillage. Il faut à cette fin non seulement utiliser tous les produits de la pêche mais aussi les employer de la meilleure façon possible à la lumière des connaissances actuelles,